

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Band: 44 (1971)

Heft: 7

Artikel: Pas de villages le long de canalisations

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-127135>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vernis protecteurs transparents

color xex

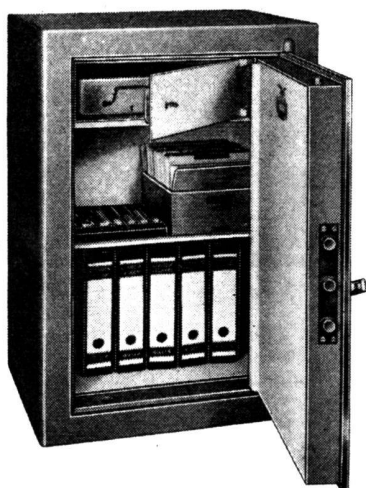
idéal pour façades de bois

Demandez carte de teintes à
Dr R. Maag S.A. Dielsdorf
Tél. 051 / 94 12 55

46

COFFRES-FORTS «TAUXE»

Créés en 1892



fabriqués
par:

Charpentes
métalliques
Façades
métal léger
Devantures
Serrurerie

1016 Lausanne
(Malley)
Tél. (021) 24 79 95



Pas de villages le long de canalisations

Les installations d'épuration causent des frais énormes. En général la question se pose donc pour les communes de savoir si elles veulent purifier elles-mêmes leurs eaux usées dans une station d'épuration communale ou en commun dans une station régionale. Cette décision dépend de nombreux facteurs parmi lesquels la comparaison entre les coûts de réalisation et d'exploitation d'une station communale et ceux d'une station régionale n'est surtout pas la moins importante. La construction d'une station intercommunale nécessite en général la réalisation d'un réseau de conduites à travers le territoire non construit. L'Association suisse pour le plan d'aménagement national a signalé, il y a des années déjà, le danger que de nouvelles constructions naissent le long de ces conduites.

Le Conseil d'Etat du canton de Soleure a écarté ce danger pour les communes soleuroises. Il interdit par le décret N° 3893 du 24 juillet 1970 que des conduites privées soient raccordées aux canaux collecteurs en dehors du rayon des canalisations générales. Des exceptions ne sont accordées que pour des projets de constructions que la nature oblige à être situées en dehors de ce rayon (maisons de chasse et maisons forestières, eaux usées des exploitations agricoles, et pour les bâtiments existants dont le raccordement est souhaité).

Un proverbe latin dit que les bons exemples sont suivis et nous espérons donc que les cantons et communes ne tarderont pas à émettre un décret semblable. ASPAN

MASSER S.A.

1110 MORGES

Tél. (021) 71 66 11

57, rue de Lausanne

CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE INTÉGRAL

AVEC AÉRATION CONTRÔLÉE

SYSTÈME ELVACO